

ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS

Si vous souhaitez faire un don au Musée de la Vie wallonne, une « convention de don manuel » doit être complétée et signée, en double exemplaire, par vous-même et par la Conservatrice ou son représentant.

Afin de respecter cette procédure, aucun don ne pourra être déposé à la billetterie du Musée ou au centre de documentation sans contact préalable.

Veillez laisser vos coordonnées afin que la Conservatrice puisse vous contacter :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Proposition de don :

.....

.....

Ou contactez vous-même la Conservatrice :

Marie-Claude Thurion ■ tél 0478 78 34 46

■ Courriel : Marie-Claude.Thurion@provincedeliege.be

N.B. : Il n'est pas nécessaire de vous déplacer, le Musée peut également se rendre chez vous pour emporter le contenu de votre don.

Musée de la Vie wallonne

Cour des Mineurs 4000 LIEGE Info : 04 237 90 50 www.viewallonne.be

AVEC LE SOUTIEN DE LA FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE - MUSEE DE LA VIE WALLONNE